

PRESIDENT : M. ARNOULT François, Maire.

PRESENTS : M. Laurent DE VISCH, M. Alain LECOMTE, M. Jean-François RICHARD, M. Pascal MERLIN, Mme Camille JEAN-LOUIS, Mme Françoise BÖSCH.

ABSENTS : M. Sébastien CAFFART, M. Hervé GODARD

ABSENTS EXCUSES : Mmes Anne-Marie DESBROUSSES et Maryse WAUTHIER

POUVOIRS : Mme Desbrousses à M. De Visch et Mme Wauthier à M. Arnoult

Secrétaire de séance : M. Pascal MERLLIN

o*o*o*o*o

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30. Lecture et approbation du compte-rendu de la réunion du 15 mars 2011.

DELIBERATIONS ET DECISIONS :

Sous la présidence de Monsieur Laurent De VISCH, 1^{er} adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le Compte Administratif 2010 de la commune, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	349 855.49 €
Recettes	561 237.58 €

Résultat de l'exercice 2010	211 382.09 €
Excédent reporté	180 775.50 €
Résultat de clôture de 2010	392 157.59 €

Investissement

Dépenses	383 378.71 €
Recettes	375 652.75 €

Résultat de l'exercice 2010	- 7 725.96 €
Excédent reporté	- 120 821.25 €
Résultat de clôture de 2010	- 128 547.21 €

Soldes des restes à réaliser de l'investissement	- 55 166.00 €
Besoin de financement	183 713.21 €

Hors de la présence de M. Arnoult François, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2010 pour le budget communal.

Sous la présidence de Monsieur François ARNOULT,
Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.
Adopte à l'unanimité le compte de gestion de l'exercice 2010.



at de fonctionnement 2010 qui s'élève à 392 157.59 € de la façon
et 183 713.21 € en recettes de la section d'investissement, en

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 COM des Services Fiscaux pour l'année 2011. Suite à la réforme de la fiscalité, il précise que les taux de référence communaux 2010 proposés, conformément l'article 1640C du CGI, prennent en compte le transfert vers les communes d'une fraction de la fiscalité départementale, régionale et une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat.

Il propose à l'assemblée, d'accepter de voter les taux proposés par les Services Fiscaux, afin de garder le même potentiel financier sans alourdir la pression fiscale.

Taxe	Taux communaux 2011
Taxe d'habitation	12.90 %
Taxe foncière	5.63 %
Taxe « foncier non bâti »	16.30 %
Taux CFE	14.37 % (remplacement de la Taxe professionnelle)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

• **APPROUVE les taux d'imposition communaux 2011 définis ci-dessus.**

- *Une explication sur la nouvelle fiscalité sera insérée dans le prochain bulletin municipal.*

Le Conseil Municipal **VOTE le BUDGET PRIMITIF de l'année 2011** qui s'équilibre en dépenses et en recettes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	724 200.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	534 040.00 €

Des coupes de bois et des branchages seront vendus à José FONTES au prix de 15 € le stère et 10 € pour l'ensemble des branchages.

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une enquête publique aura lieu du 27 avril 2011 au 28 mai 2011 inclus à la mairie de Jouarre, pour la Société DRM, 5 rue Cécile Dumez à Jouarre qui a présenté une demande à l'effet d'être autorisée à régulariser administrativement l'exploitation d'une installation de récupération et de tri de déchets de métaux et d'alliages de résidus métalliques situés à Jouarre. Le Conseil Municipal sera amené à donner son avis.
- 2) Le recrutement de volontaires pour la manifestation des Grognards de la Marne qui aura lieu en avril 2013, se fera en septembre-octobre 2011. Le dossier est suivi par M. Jean-François RICHARD.
- 3) La sortie annuelle du CCAS aura lieu le samedi 10 septembre à l'hippodrome de Vincennes.